

INFO CORONAVIRUS

14 JANVIER 2022 - N°103

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Volontariat, dépistage, vaccination...

Les absences dans les services rendent nécessaire la mobilisation collective pour assurer la continuité : aujourd'hui, en plus des EHPAD qui sont toujours en tension, c'est la direction de l'Education qui a besoin de la solidarité interne, découvrez les missions possibles.

A compter de demain samedi 15 janvier, les pass sanitaires des personnes qui n'ont pas effectué de dose de rappel 7 mois après leur seconde dose seront invalides. A partir du 15 février, ce délai sera raccourci à 4 mois. Pour vous aider à vous organiser, une possibilité d'accès direct à la vaccination est mise en place depuis mercredi. Des créneaux de tests vont également être ouverts aux agents·e·s de la collectivité.



1. Accès au dépistage pour les agent·e·s

Afin de faciliter l'accès des agents à des tests de dépistage, la collectivité met en place une **facilité horaire, dans la limite de 2 heures** (à l'identique de la facilité horaire pour la vaccination) **pour bénéficier d'un test de dépistage**, quel que soit le lieu de dépistage choisi. Cette facilité horaire devra s'organiser en amont avec la hiérarchie pour garantir la continuité de service. Elle n'a pas impact financier ou sur les droits RTT des agents·e·s

A partir de mardi 18 janvier, des **créneaux sans rendez-vous pour des tests PCR, et à terme des tests antigéniques, seront ouverts aux agent·e·s de la collectivité.**

Si vous en avez besoin, vous pouvez vous rendre à la salle festive Nantes Erdre le matin de 7h30 à 12h30.

Vous devrez présenter :

- un **justificatif attestant de votre statut d'agent** de la Ville, de la métropole ou du CCAS (bulletin de paie, carnet de tickets restaurants, carte loisirs, ...)
- **votre carte vitale.**



Les conditions de la gratuité des tests sont définies par le gouvernement, renseignez-vous sur cette page pour savoir si vous êtes éligible (pass sanitaire valide, cas contact identifié par la CPAM, ...) : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15235>

En savoir plus sur
naonantes
naonantes.nantesmetropole.fr

VILLE DE
Nantes

Nantes
Métropole

Nous
RÉINVENTONS
LE SERVICE
PUBLIC



2. Volontaires dans les écoles : 3 missions possibles

La cinquième vague touche aussi bien les élèves que le personnel des écoles entraînant des fermetures de classes ou d'écoles. Si vous pouvez vous rendre disponibles, si possible dans la durée, contactez votre encadrant-e qui doit donner son accord, pour confirmer que votre mission est compatible avec les nécessités de service.



Agent-e d'entretien et de restauration

- **Missions** : entretien des locaux (sanitaires, salles de classe, parties communes). Et pour la 1ère option ci-dessous uniquement en complément de l'entretien : préparation et organisation de la restauration scolaire.

- **Jours et horaires** : deux options possibles avec des horaires différents.

soit : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6h à 15h30 et le mercredi de 6h à 9h.

soit : du lundi au vendredi de 6h à 8h15.



Agent-e de restauration

- **Missions** : participation à la préparation et à l'organisation de la restauration scolaire.

- **Jours et horaires** : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h à 14h



Animateur ou animatrice

- **Missions** : accueil et prise en charge des enfants en appui de l'équipe d'encadrement et d'animation périscolaire

- **Jours et horaires** : les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Deux options possibles avec des horaires différents (possibilité de cumuler) :

soit : 11h30 -14h : accompagnement de la pause du midi aux côtés de l'équipe Ville et/ou de l'équipe périscolaire Léo Lagrange Ouest

soit : 15h30 - 18h30 : accueil, organisation et accompagnement des enfants après la classe, lors de l'accueil périscolaire du soir au côté de l'équipe Ville et/ou de l'équipe périscolaire Léo Lagrange Ouest

IMPORTANT

Vous devrez respecter scrupuleusement les consignes sanitaires. Au préalable, vous devez avoir **la validation de votre encadrant-e et présenter un schéma vaccinal valide.**

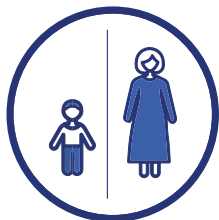
Lieu de la mission : une école publique nantaise à proximité de votre domicile ou de votre lieu de travail

Inscriptions / informations : cellule de gestion RH de la direction de l'éducation stephane.maire@mairie-nantes.fr sandrine.soufflet@mairie-nantes.fr, 02 40 41 93 80

RAPPEL : BESOIN DE VOLONTAIRES DANS LES EHPAD OU AU PORTAGE DE REPAS

- Vous serez **formé-e avant de commencer votre mission.**
- Il est préférable d'être présent-e **2 à 3 jours par semaine.** Plus d'infos : [infocoronavirus 102](#)

Et merci aux 12 collègues déjà embarqué-e-s dans l'aventure.



3. Masques FFP2 : une possibilité élargie

- Les masques FFP2 sont depuis le début de la crise sanitaire distribués aux collègues qui exercent des métiers très précis

Afin de prendre en compte la situation sanitaire actuelle et la forte contamination chez les enfants, la collectivité élargit la possibilité de porter un masque FFP2. **Les agent·e·s qui travaillent avec des enfants de 5 ans et moins** peuvent en disposer car ces enfants ne portent pas de masques, ne sont pas éligibles à la vaccination et la distance de 2 mètres ne peut être respectée. Ce n'est pas une obligation.

Les services concernés : petite enfance, éducation, citad'elles, centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre nantais d'hébergement des réfugié·e·s (CNHR).

Les cellules de gestion concernées peuvent les commander à la direction Logistique.



4. Vaccination facilitée

- Des créneaux sont réservés pour les agent·e·s de la collectivité au centre de vaccination de la Beaujoire, pour vous inscrire cliquez sur ce lien : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/nantes/agendas-reserves>, que ce soit pour une première ou une dose de rappel.
- La 3^e dose peut désormais être réalisée 3 mois après la seconde.

RAPPEL

Les cas positifs doivent systématiquement être déclarés à la médecine préventive professionnelle par les cellules de gestion. Les directeurs et directrices doivent s'en assurer.



C'est la direction qualité de vie et santé au travail qui contacte l'agence régionale de santé pour définir si c'est un cluster et de quelle manière il va être traité.

Gestes barrières

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Port du masque obligatoire



Se laver très régulièrement les mains



Respecter la distanciation physique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir